


Légende

- Secteur N A
- Z.A.D.
- Espace boisé classé
- Espace boisé d'intérêt paysager et écologique d'une surface < 1 hectare inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa.
- Arbre isolé remarquable d'intérêt paysager (sauf accès existant ou à créer) inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa.
- Zone humide
- Zone inondable (crues de 1995)
- Patrimoine archéologique (degré de protection 1 ou 2)
- Zone de protection du patrimoine bâti en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa
- Patrimoine bâti protégé inscrit en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa
- Muret protégé inscrit en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa
- Alignement remarquable d'arbres d'intérêt paysager et de haies bocagères avec talus et fossés protégés ou à créer (sauf accès existant ou à créer) inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa.
- Chemin à protéger
- Zone inconstructible en application du L.111-1-4 du CU (de part et d'autre de l'axe de la voie)
- Zone soumise aux nuisances sonores



*Source : Direction générale des impôts
 - Cadastre / Cogles Communauté
 - mise à jour : 2008*

COMMUNE DE COGLES

Téléphone 02 99 98 60 68
 Télécopie 02 99 98 61 08

Plan Local d'Urbanisme

4.2 PLAN DE ZONAGE Extrait Nord Est


APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
 Communautaire n°
 en date du
 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la
 commune de COGLES.
 Le Président de la communauté communales,
 JEAN MALAHER

		Agence de Fougères 4749, rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGERES Cedex Téléphone 02 99 99 99 49 - Télécopie 02 99 99 36 14 Email : agence.fougères@tecam.fr		Autres agences : Sain-Comtes (14) Gande (05) Saint-Erme en Coglès (95)		
IND.	DATE	MODIFICATION	DES.	VERIF.	TRACÉ	ALTIMÉTRIE
L	25/07/12	Modification suivant mail du 24/07/2012	ED	DV	SUR 1:5000	Système NCF (IGN 69)
K	16/12/10	Modification suivant mail du 06/12	ED	DV	FICHERS: 507045.dwg	PLANNIMÉTRIE
A	22/04/09	Reproduction des zones "Espace boisé classé"	DV	DV	INDICE L	Système indépendant
						ECHELLE: 1/5000

Légende

- Secteur N A
- Z.A.D.
- Espace boisé classé
- Espace boisé d'intérêt paysager et écologique d'une surface < 1 hectare inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa.
- Arbre isolé remarquable d'intérêt paysager (sauf accès existant ou à créer) inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa.
- Alignement remarquable d'arbres d'intérêt paysager et de haies bocagères avec talus et fossés protégés ou à créer (sauf accès existant ou à créer) inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa.
- Zone humide
- Zone inondable (crues de 1995)
- Patrimoine archéologique (degré de protection 1 ou 2)
- Zone de protection du patrimoine bâti en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa
- Patrimoine bâti protégé inscrit en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa
- muret protégé inscrit en simple repérage en application de l'article L.123-1-5 7ème alinéa
- Chemin à protéger



*Source : Direction générale des impôts
- Cadastre / Cogles Communauté
- mise à jour : 2008*

COMMUNE DE COGLES

Téléphone 02 99 98 60 68
Télécopie 02 99 98 61 08

Plan Local d'Urbanisme

4.2 PLAN DE ZONAGE Extrait Sud Ouest

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire n°
en date de
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la
commune de COGLES.
Le Président de la communauté communes,
Jean MALAPERT

Agence de Fougères
TECAM 4749, rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGERES Cedex
Téléphone 02 99 99 99 49 - Télécopie 02 99 99 38 14
Email : agence.fougères@tecama.fr
Autres agences : Saint-Corbiat (14) - Guiménil (20) - Saint-Etienne-en-Cogles (35)

IND.	DATE	MODIFICATION	DES.	VERIF.	TRACES	ALTIMETRIE
L	25/07/12	Modification suivant arrêté du 24/07/2012	ED	DV	SUR: 1,5000	Système NQF (IGN 69)
K	16/12/10	Modification suivant arrêté du 06/12	ED	DV	507045.dwg	PLANNIMETRIE
A	22/04/09	Établissement des zones d'urbanisme et d'agglomération	DV	DV	INDICE L	Système indépendant

ÉCHELLE: 1/5000